



Compte-rendu
du Conseil Municipal

Jeudi 10 mai 2012
Salle du Conseil municipal
Mairie de Dissay

L'an deux mille douze, le dix mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dissay se réunit, sur convocation de M. Remblier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents votants : 18

Nombre de pouvoirs accordés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 20

Date de convocation : le jeudi 03 mai 2012

PRESENTS : Mesdames Arlette BRISON, Françoise DEBIN, Denise KARAGUITCHEFF, Annie LEGRAND, Annick PLUMEREAU et Sophie SEGUIN - Messieurs Gérard ANDRE, François ARANDA, Pierre BREMOND, Damien AUBRION, Aymeric DUVAL, Carlos FERREIRA, Michel FRANCOIS, Dominique LUSSEAU, Louis Remblier, Jean-Claude RICHARD, Sébastien PERE, Jean-Marie THEBAULT

POUVOIRS : Madame Marie-France DUBOIS représentée par Monsieur Sébastien PERE et Monsieur Olivier POUZET représenté par Monsieur Louis Remblier

ABSENT : Mesdames Véronique PELOQUIN et Marie-France ROBIN

Election d'un(e) secrétaire de séance : Monsieur Aymeric Duval

Abstention	Contre	Pour
		20

Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 27 mars 2012

Abstention	Contre	Pour
		20

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

Mise au vote de l'ordre du jour

1. Urbanisme : Majoration des droits à construction, modalités de consultation
2. Voirie : Autorisation pour mener les démarches en vue de rétrocession de voirie - lotissement *Les Daumonts*
3. Voirie : Autorisation pour mener les démarches en vue de rétrocession de voirie - lotissement *La Ronde*
4. Tourisme : Chemins de randonnée : Inscription au PDIPR
5. Vie associative : Location à titre gratuit à une association de la salle des associations
6. Animation : Création d'une régie pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
7. Pôle de loisirs : présentation du projet et plan de financement prévisionnel
8. Associations : vote des subventions
9. Ressources humaines : Apprentis
10. Ressources humaines : Tableau des effectifs

Abstention	Contre	Pour
		20

Information au Conseil :

Communauté de Communes : Rapport d'activité 2010

Propositions de questions supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour :

11. Assainissement : Choix d'un maître d'œuvre
12. Affaires générales : convention Vienne Services 2012
13. Budget annexe du service de l'eau : décision modificative n°2
14. Budget annexe du Parc de la Bélardière : décision modificative n°1
15. Budget annexe du Parc de la Bélardière : décision modificative n°2

Abstention	Contre	Pour
		20

1 - Urbanisme : Majoration des droits à construction, modalités de consultation

Monsieur le Maire, informe les Conseillers que la Loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée le 21 mars 2012, modifie l'article L123-1-11-1 du code de l'urbanisme de la manière suivante: Les droits à construire résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols fixées par le POS ou le PLU sont majorés de 30 % pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation.

Cette mesure prendra fin au 31 décembre 2015

Cette majoration n'est pas applicable :

- aux règles édictées par une servitude d'utilité publique
- dans les zones A, B, C des plans d'exposition aux bruits dans les secteurs sauvegardés
- dans les communes/EPCI qui ont délibéré avant le 20/03/2012 pour une majoration des droits à construire dans la limite de 20% en application du L123-1-11

Le Maire informe le Conseil que la Commune de Dissay peut étudier les conséquences de l'application de cette loi sur son territoire et, éventuellement, en refuser l'application. Elle devra alors délibérer en ce sens, avant le 21 décembre 2012.

Si, en ce jour et après en avoir débattu, telle est l'orientation du Conseil, la Commune doit présenter au public pendant un mois, et avant le 21 septembre 2012, une note d'information présentant les conséquences de ces majorations. Le Maire propose que cette consultation du public prenne la forme d'une mise à disposition d'une note, en Mairie. L'information de cette consultation serait relayée par une information au sein du journal communal, par voie de presse et par l'affichage d'une invite sur le panneau lumineux de la commune.

Avant la délibération refusant l'application de cette majoration, une synthèse de la concertation sera présentée au Conseil Municipal.

Les Conseillers, après en avoir débattu, ont délibéré, à l'unanimité le principe d'une étude des conséquences de l'application de cette loi, et d'une consultation au public. Cette dernière prendra la forme d'une mise à disposition d'une note, en Mairie. L'information de cette consultation serait relayée par une information au sein du journal communal, par voie de presse et par l'affichage d'une invite sur le panneau lumineux de la commune.

Abstention	Contre	Pour
		20

2 - Voirie : Lotissement «Les Daumonts» - Engagement d'une procédure de rétrocession de voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société Pierres & Territoires de France de LIMOGES (87) a achevé la quatrième tranche du lotissement «Les Daumonts».

Lorsque la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux de l'opération d'aménagement de la 4ème tranche du lotissement « Les Daumonts » aura été transmise au service urbanisme de la Commune, et lorsqu'une attestation de non contestation de la conformité établie par nos soins leur aura été adressée, la société Pierres & Territoires de France souhaite le classement de la voirie et la rétrocession de l'éclairage comme des abords et des réseaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à engager et à mener à bien la procédure de rétrocession de la voirie, de l'éclairage, des réseaux et des abords, puis, de classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement « Les Daumonts » et pour cela, à signer tout document et engager toute action nécessaire.

Abstention	Contre	Pour
		20

3 - Voirie : Lotissement «La Ronde» - Engagement d'une procédure de rétrocession de voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association Syndicale de Lotissement (ASL) La Ronde de DISSAY (86) a demandé, par la voix de son Président, le classement de la voirie et la rétrocession de l'éclairage comme des abords et des réseaux.

Lorsque la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux de l'opération d'aménagement aura été transmise au service urbanisme de la Commune, et lorsqu'une attestation de non contestation de la conformité établie par nos soins leur aura été adressée, une telle procédure pourra être engagée.

À cette fin, le Conseil Municipal, après délibération, est appelé à Autoriser Monsieur le Maire à engager et à mener à bien la procédure de rétrocession de la voirie, des abords, de l'éclairage et des réseaux, puis de classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement « La Ronde » et pour cela, à signer tout document et engager toute action nécessaire.

Abstention	Contre	Pour
		20

4 - Tourisme : Chemins de randonnée - Inscription au PDIPR

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi N° 83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Comité Départemental du Tourisme, auquel a été confié la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et d Randonnées (P.D.I.P.R) par le Conseil Général de la Vienne, a réalisé ce plan, considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune ;

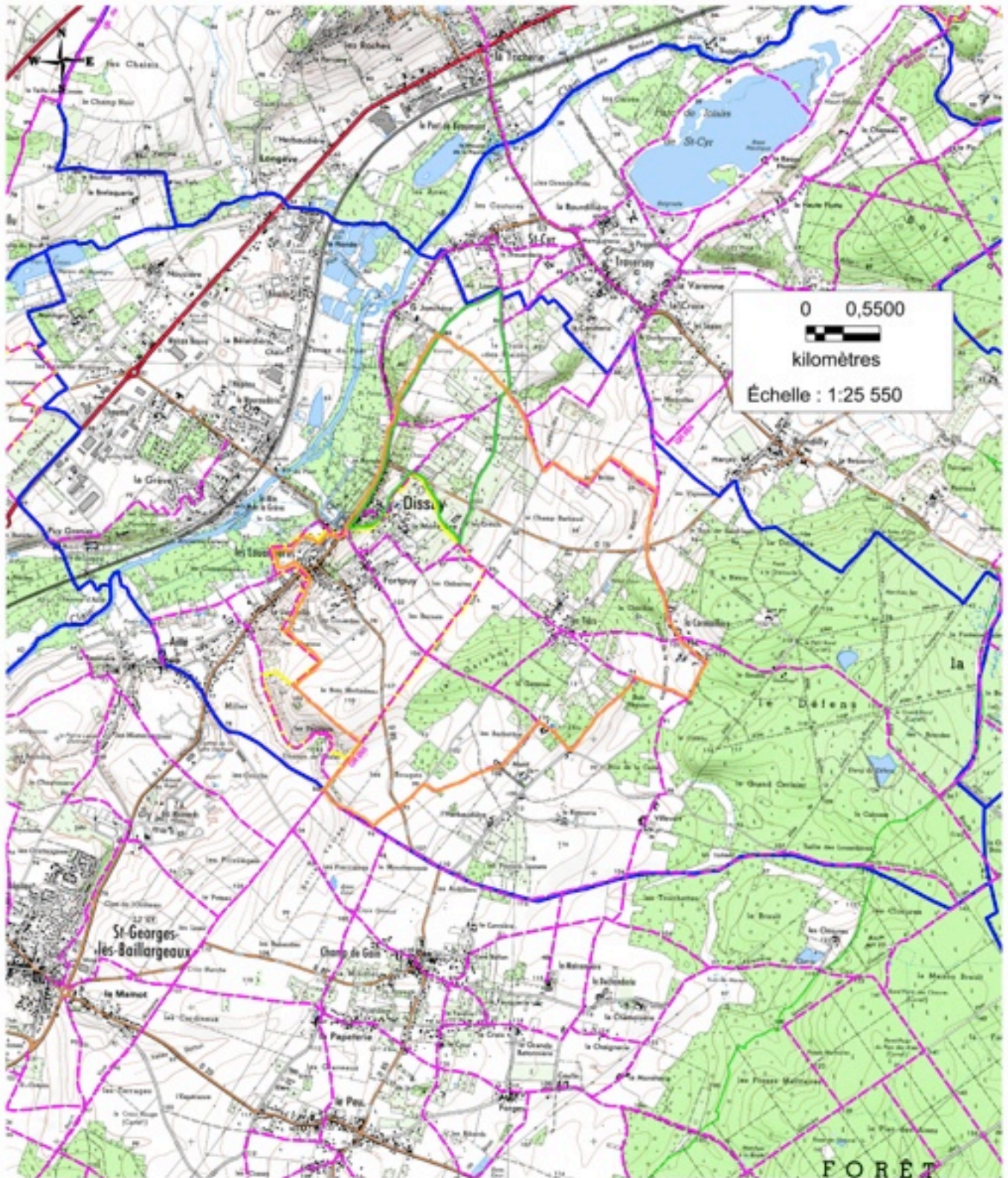
Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins suivants, «Circuit du chemin des Pendants», «Circuit des vignes» et «Circuit de la grande boucle», reportés sur la carte ci-annexée
- de s'engager à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- de s'engager également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- de s'engager à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,
- en cas de passage inévitable sur une propriété privée, de signer une convention entre la Mairie et le propriétaire,
- en ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés (4/4, quads, motos tout-terrain...) autre que ceux utilisés pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, de régir ultérieurement, par voie d'arrêté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Maire et l'autorise à signer tout acte à intervenir.

Abstention	Contre	Pour
		20

SENTIERS VALORISÉS SUR LA COMMUNE DE DISSAY



Proposition POIRP 2011

Sentiers figurant sur les guides édités par les intercommunalités

Circuit Côteau des pendants Circuit des vignes

Limites communales

Circuit de la Grande Boucle



5 - Vie associative : Location à titre gratuit à une association de la salle des associations

Le Maire informe les Conseillers que l'association Les Clés du Classique dont le siège social est situé à ASSELA (66 340) a proposé à la Commune de Dissay d'organiser un concert de musique classique le 25 mai 2012. Dans cet objectif, elle sollicite la mise à disposition gratuite d'une salle municipale.

À cet effet, le Maire propose aux Conseillers la mise à disposition à titre gratuit de la salle des associations les vendredi 25 mai 2012 et samedi 26 mai 2012. L'association Les Clés du Classique s'engage à ne pas sous-louer la salle et à présenter un contrat d'assurance pour les dommages qui seraient subis par lui, les locaux, ou les spectateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Maire et l'autorise à signer tout acte à intervenir.

Abstention	Contre	Pour
		20

6- Animation : Création d'une régie pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de créer une régie de recette destinée à recevoir la participation des familles au centre de loisirs et notamment l'encaisse des produits de l'inscription des enfants.

À cet effet il propose de nommer un régisseur et un suppléant.

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes pour le centre de loisirs et à nommer un régisseur et des régisseurs suppléants par arrêté.

Abstention	Contre	Pour
		20

7- Pôle de loisirs : présentation du projet et plan de financement prévisionnel

Le Maire rappelle au Conseil les travaux entrepris par le Conseil Communal des Jeunes et, en particulier le projet de Pôle de Loisirs :

- Installer de jeux de plein air pour les enfants de 8 à 12 ans, sur le site de la plage
- Créer un lieu de loisirs complémentaire au city-stade pour les jeunes de la commune
- Mettre en place d'un éclairage de qualité pour le site (city-stade/skate Park)
- Créer des coins d'ombre en plantant des arbres sur le site
- Améliorer le sol du city-stade par la pose d'un gazon synthétique.
- Mettre en place de toilettes sèches à Lombricompostage sur le site de la plage

Le Maire propose au Conseillers Municipaux le plan de financement prévisionnel suivant, les dépenses étant portées au Budget Général, section investissement, dans le cadre de l'opération n° 110 Environnement :

CHARGES TTC	En Euros	PRODUITS	En Euros
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	102 582.49 €	SUBVENTIONS	70 707,28
. Skate Park	34 504.60 €	. Etat (précisez le(s) ministère(s)) :	
. Toilettes à lombricompostage	36 982.71 €	. Région	9 500.00 €
. Gazon Synthétique	6 846.74 €	. Département	8 342.68 €
. Eclairage extérieur	4 352.00 €	. Communauté de Communes	
. Achats de 27 arbres	2 786.44 €	. Subvention CAF (fonds initiative jeune)	20 000.00 €
Jeux de plain air	17 110.00 €	Europe (FEADER)	32 864.60 €
		AUTOFINANCEMENT	31 875.21 €
		. Commune	31 875.21 €
TOTAL DES CHARGES	102 582.49 €	TOTAL DES PRODUITS	102582,49 €

Le Conseil adopte le projet de Pôle de Loisirs et le plan de financement prévisionnel afférent et autorise le Maire à rechercher tout financement complémentaire comme à signer tout acte à intervenir.

Abstention	Contre	Pour
		20

8- Associations : vote des subventions

Le Maire propose aux Conseillers d'allouer aux associations les subventions suivantes :

	2011		2012	
	Fonctionnement	Exceptionnel	Fonctionnement	Exceptionnel
A croch et vous	700		700	
ACCA	500		500	
ACCOR	150		150	
ADMR	1 850		1 850	
Amis BVD	290			
Amis du cyclisme	320		320	
Association petits et grands	900		950	
Basket	800		800	
Carrefour de l'amitié	460		460	
CSD foot	2 500		2 500	
Cté de jumelage	1 500		1 500	
Cté des fêtes	4 500		5 000	
Danse plaisir	300		300	
Droits des femmes	180		180	
Éclat	250		250	
Espoir DISSAY/twirling	2 300		2 300	
Twirling	360		360	
FNACA	230		230	
FEPS	1 000		1 200	
Judo	1 700		1 700	
L'espérance	1 250		1 250	
Prévention routière	76		76	
Restos du cœur	450		500	
Taekwendo	600		750	
Tennis club	500		500	
Théâtre clos belhoir	800		800	
autres demandes de subventions				
Association sécheresse 2003	80		80	
Ecole de musique de St Georges	450		630	
Réseau gérontologique			1 833	
TOTAL	24 996	0	27 669	0

Le Conseil adopte à l'unanimité les propositions du Maire en matière de subventions accordées aux associations et l'autorise à signer tout acte à intervenir.

Abstention	Contre	Pour
		20

9- Ressources humaines : Apprentis

Le Maire rappelle aux Conseillers la volonté municipale d'engager une démarche de formation diplômante des jeunes par la création d'emplois sous contrat d'apprentissage.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2012/2013, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé		Durée de la Formation
Espaces Verts	1	Travaux paysagers Construction paysagère Aménagements paysagers	CAPA au BTS	selon contrat de formation

La rémunération versée aux apprentis pourrait être basée sur un pourcentage du SMIC. Ce pourcentage sera accordé en fonction de l'âge de l'apprenti, du niveau de diplôme préparé et de l'ancienneté du contrat, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire afin d'engager les procédures d'agrément du personnel qui exercera la fonction de maître d'apprentissage et à l'autorise à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Abstention	Contre	Pour
		20

10- Ressources humaines : Tableau des effectifs

Vu la nomination d'un agent sur le grade d'Adjoint Technique 1ère classe aux services techniques,
 Vu la nomination d'un agent de maîtrise aux services techniques
 Vu la mutation de la directrice générale adjointe
 Vu les modifications de fonctions suite à la réorganisation des services administratifs
 Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur la modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs suivant et autorise le Maire à créer les postes nécessaires et à signer tout acte à intervenir.

Tableau des emplois au 10/05/2012

GRADES	SERVICES
ADMINISTRATIF	
Attaché - 35/35°	Non pourvu
Rédacteur-35/35°	Directrice Générale des Services
Rédacteur-35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 1ère classe-35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service Accueil Communication Archives
Adjoint administratif 2e classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil Médiathèque
Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service urbanisme – Accueil – Etat civil
Adjoint administratif 2e classe - 35/35°	Service comptabilité Investissement
Adjoint administratif 2e classe - 35/35°	Gestionnaire des Ressources humaines
Adjoint administratif 2e classe - 35/35°	Service Etat civil, Election, Accueil, CCAS
TECHNIQUE	
Technicien 35/35°	Responsable du service technique
Agent maîtrise - 35/35°	Service espaces verts
Agent maîtrise principal - 35/35°	Service bâtiment
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2e classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2e classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2e classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2e classe 35/35°	Service espaces verts
ECOLES ET DIVERS	
Adjoint d'animation 2e classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2e classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
Adjoint technique 2e classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
Adjoint technique 2e classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2e classe - 28/35°	Entretien bâtiment, cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2e classe - 34/35°	Entretien bâtiment maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2e classe - 32/35°	Garderie, entretien bâtiments
Adjoint technique 2e classe - 18/35	Garderie, médiathèque
Adjoint technique 2e classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments
Adjoint technique 2e classe - 34/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments
Adjoint technique 2e classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2e classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Cuisine centrale, garderie
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
ATSEM 1ère Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1ère classe – 30/35ème	Service de l'école maternelle
ATSEM 1ère CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1ère CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM principal 2ème classe 35/35	Service de l'école maternelle, médiathèque

11- Assainissement : Choix d'un maître d'œuvre

Le Maire rappelle aux Conseillers la nécessité de rénover les canalisations d'adduction d'eau potable sur la Cormalière. Pour assister la Commune qui ne possède pas en son sein les compétences techniques nécessaires pour assurer la réalisation et le suivi de ces travaux, le Maire propose aux Conseiller de recourir aux services d'un maître d'œuvre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Maire, choisit le SIVEER comme Maître d'œuvre de l'opération et autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

Abstention	Contre	Pour
		20

12- Administration générale : Convention avec Vienne Services

Le Maire rappelle aux Conseillers que la Mairie a fait appel à Vienne Services pour :

- assurer l'assistance et la formation sur les logiciels professionnels de gestion
- assurer une aide à la dématérialisation des marchés publics

Le Maire, dans l'attente d'une refonte de l'organisation de Vienne Services, propose au Conseil de poursuivre cette collaboration avec Vienne Services pour l'année 2012, sur la base des tarifs effectifs en 2011.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Maire, et autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

Abstention	Contre	Pour
		20

13- Budget annexe du service de l'eau : décision modificative n° 2

Le Maire informe le Conseil que, suite au vote du budget, il convient de modifier le budget annexe du service de l'eau ainsi :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
		001 - Excédent d'investissement reporté	-0,12 €
		2156 - Matériel spécifique d'exploitation	+ 0,12 €
Total dépenses		Total recettes	0,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Maire, et autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

Abstention	Contre	Pour
		20

14- Budget annexe du Parc de la Bélardière : décision modificative n° 1

Le Maire informe le Conseil que, suite au vote du budget, il convient de modifier le budget annexe du Parc de la Bélardière ainsi :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
		001 - Excédent d'investissement reporté	+ 0,74 €
		1641 - Emprunts en euros	-0,74 €
Total dépenses		Total recettes	0,00 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
		002 - Excédent d'investissement reporté	-0,12 €
		7015 - Ventes de terrains aménagés	+ 0,12 €
Total dépenses		Total recettes	0,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Maire, et autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

Abstention	Contre	Pour
		20

15- Budget annexe du Parc de la Bélardière : décision modificative n° 2

Le Maire informe le Conseil que, suite au vote du budget, il convient de modifier le budget annexe du Parc de la Bélardière ainsi :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
1068 (10) - Excédents de fonctionnement capitalisés	-55 438,00 €	1641 - Emprunts en euros	+ 0,38 €
1068 (040) - Excédents de fonctionnement	55 438,38 €		
	-0,38 €		0,38 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
605 (011) - Achats de matériels, équipement	-0,62 €	7785 (77) - Excédents d'investissement	-55 439,00 €
		7785 (042) - Excédents d'investissement	55 438,38 €
	-0,62 €		-0,62 €

Total dépenses	-0,24 €	Total recettes	-0,24 €
-----------------------	----------------	-----------------------	----------------

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Maire, et autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

Information : *Rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes Val Vert du Clain*

Le Maire informe le Conseil que Rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes Val Vert du Clain a été transmis à la Commune de Dissay. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires de la Commune sont entendus.

Après que chaque adjoint, sur invitation du Maire, ait dressé le bilan des travaux de chacune des commissions, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h10.